



**Investment & Actuarial Consulting,
Controlling and Research.**



www.ppcmetrics.ch

Répartition, assainissement et modèles de participation

Comment les excédents sont-ils répartis?

Chaque année, les institutions de prévoyance doivent fixer le taux de rémunération des avoirs de vieillesse et les éventuelles augmentations de rente. Dans certains cas, des règles ou des directives préalablement établies sont appliquées, tandis que dans d'autres, des périlleux débats s'enchaînent.

En empruntant au sketch «Dinner for one» de Lauri Wylie, plus d'un décideur est sans doute tenté d'ouvrir la discussion par cette phrase classique: «The same procedure as last year, Miss Sophie?» Et il y a plus d'une tête de tigre qui jonche le sol.

Indépendamment de la procédure, la grande majorité des institutions de prévoyance ont un point commun: elles essaient de trouver un bon équilibre entre la continuité des décisions et la prise en compte des circonstances actuelles. Mais les divergences commencent dès la définition de ces deux notions fondamentales qui sont sans cesse remises en question.

De plus, les répartitions ne se font pas uniquement sur la base de décisions explicites concernant la rémunération ou l'adaptation des rentes. Elles sont conditionnées par une multitude d'autres facteurs. Une réflexion approfondie sur la notion d'équité est indispensable, au plus tard lorsque les modèles de participation font la distinction entre les classes d'âge ou les générations.

Que signifie la continuité?

De prime abord, on est tenté de penser que tout ce qui ne change pas représente une continuité. Le fait de ne pas consentir d'adaptation au renchérissement en 2022 pouvait certes prolonger la pratique des années précédentes, mais compte tenu d'une inflation¹ de 2.8 %, l'impact était très différent par rapport à la dernière décennie où l'inflation avait été quasiment nulle.

Le même raisonnement s'applique aux avoirs de vieillesse: leur rémunération moyenne² de 1.8 % en 2020 représentait un taux réel de 2.6 % par rapport à une inflation négative³ de -0.8 %. Pour atteindre cette valeur en 2022, il aurait fallu crédité un taux d'intérêt nominal de 5.4 %.

L'argument inverse est avancé par ceux qui se concentrent sur le rendement. Avec une marge de 2.6 %, le taux crédité en 2020 était inférieur au rendement moyen des placements.⁴ Compte tenu des rendements négatifs en 2022, même des taux d'intérêt nuls seraient encore «meilleurs» que deux ans auparavant.

La notion de continuité est donc relative. On ne peut s'y référer que s'il existe un consensus sur les valeurs de référence.

Qu'est-ce qui définit la situation actuelle?

Pour tenir compte du déroulement d'une année, on se réfère souvent au rendement des placements. Il est très facile à communiquer, mais dans certaines circonstances, il est aussi très insidieux. Ainsi, par exemple, les rendements négatifs de 2022 étaient étroitement liés à une hausse des taux d'intérêt. Les institutions de prévoyance qui auraient augmenté leurs taux techniques d'évaluation dans la même mesure se trouvaient à fin 2022 (selon la part de rentiers et la politique de réserves) à peu près dans la même situation que l'année précédente.



Marco Jost
PPCmetrics SA



Alfred Bühler
PPCmetrics SA

² Selon la publication de la CHS dans le «Rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance en 2021».

³ Renchérissement annuel selon l'indice des prix à la consommation.

⁴ Selon la publication de la CHS dans le «Rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance en 2021».

¹ Renchérissement annuel selon l'indice des prix à la consommation.

Les rendements pourraient être « corrigés » des variations de taux, mais cela rendrait la communication aux parties prenantes nettement plus compliquée.

Il est évident que la situation financière actuelle est mesurée en premier lieu par le degré de couverture. C'est l'indicateur largement répandu et c'est aussi ce que veut le législateur. Mais comment le degré de couverture est-il déterminé? Prise isolément, une augmentation du taux technique (pour l'évaluation des engagements), par exemple, n'entraîne aucun changement dans la situation réelle d'une caisse de pensions. L'augmentation du degré de couverture qui en résulterait aurait toutefois une influence directe sur les répartitions.

Un concept global cohérent?

Outre le choix des bases d'évaluation, plusieurs autres décisions de l'organe suprême influencent la répartition des fonds au fil du temps. Il s'agit notamment des composantes des prestations (en premier lieu le taux de conversion et ses adaptations), des solidarités comprises dans le financement ou encore du rythme d'assainissement en cas de découvert. Un excédent structurel de financement devrait, par exemple, conduire à long terme à une augmentation des intérêts sur les avoirs de vieillesse – sans que les personnes concernées n'aient supporté de risque en contrepartie.

Le meilleur moyen de déterminer si un schéma de répartition indemnise correctement les risques encourus est de procéder à des simulations. En définitive, seul le résultat final persiste. Le risque s'est matérialisé ou a disparu. Si les assurés actifs reçoivent (implicitement) moins que les rentiers au cours d'une année, bien qu'ils supportent plus de risques, ce n'est pas une injustice en soi. La question devrait toujours être la suivante: La répartition (future) des fonds à laquelle on peut s'attendre est-elle appropriée, compte tenu du risque supporté?

Correction a posteriori?

De plus en plus d'institutions de prévoyance tentent de corriger a posteriori les répartitions inégales ou inéquitables en introduisant un modèle de cohorte. En bref, les répartitions futures doivent tenir compte dans quelle mesure une personne a profité ou contribué par le passé. Pour simplifier, différentes générations ou années de retraite sont regroupées.

Plus les caractéristiques distinctives sont fines, plus les règles sont complexes. Il y aura toujours des personnes dans le même groupe avec des caractéristiques différentes (comme l'ancienneté ou le moment des rachats ou des retraits), de sorte que chaque différenciation risque de créer de nouvelles inégalités de traitement.

Mais la grande question est de savoir quelle situation est considérée comme «équitable» à long terme. Il ressort de notre exemple simplifié que deux manières différentes de considérer les choses peuvent mener à des conclusions diamétralement opposées. Lors de l'évaluation des modèles de cohorte, il convient donc de déterminer en détail la situation idéalement visée et s'il est possible de trouver un modèle permettant, dans la mesure du possible, de se rapprocher de cet objectif.

La systématique aide

Le partage des revenus entre destinataires d'une institution de prévoyance sera toujours un exercice d'équilibre. Des concepts bien pensés et compréhensibles permettent d'éviter la plupart des écueils. S'il s'avère que les chances ont été réparties équitablement au préalable, il est possible d'accepter que, suite au service tremblant du vieux majordome, chaque invité ne reçoive pas la même part à la fin.

Sur une telle base, on peut confirmer en toute bonne conscience, lors de la discussion récurrente au sujet des répartitions: «The same procedure as every year, James». L'objectif serait toutefois d'éviter qu'il n'y ait plus que des destinataires fictifs à table lorsque le repas est servi.

Exemple:

Contexte

Bénéficiaires	Retraité '00	Retraité '10	Retraité '20
Date de départ à la retraite	31.12.2000	31.12.2010	31.12.2020
Taux de conversion	6.6 %	5.8 %	5.0 %
Taux d'intérêt technique implicite	4.0 %	3.0 %	2.0 %
Degré de couverture économique	120 %	100 %	110 %
Période	2001–2010	2011–2020	
Ø Rémunération de l'avoir de vieillesse	1.0 %	2.0 %	

Modèle de cohorte basé sur la rémunération

Considération des taux d'intérêt*	Intérêts 2001–2010	Intérêts 2011–2020	Cumulé**
Retraité '00	4.0 %	4.0 %	80 %
Retraité '10	1.0 %	3.0 %	40 %
Retraité '20	1.0 %	2.0 %	30 %

*Du point de vue du retraité

**Sans prise en compte des intérêts

Exemple de calcul:

De 2001 à 2010, le retraité '10 a bénéficié d'un taux d'intérêt moyen de 1 % par an sur l'avoir de vieillesse et, de 2011 à 2020, il a perçu une rente basée sur un taux d'intérêt technique de 3 %. Cumulé sur 20 ans, il a profité d'un taux d'intérêt de 40 %.

Appréciation:

Au cours des 20 dernières années, le retraité '00 a bénéficié de la rémunération de loin la plus élevée de son capital de prévoyance. Il ne sera donc pris en compte dans la répartition future des fonds disponibles qu'après que les autres retraités auront bénéficié d'augmentations des rentes très importantes.

Modèle de cohorte basé sur une analyse économique

Considération économique*	Bénéfice à la retraite	Excédent de couverture	Total
Retraité '00	0 %	20 %	20 %
Retraité '10	-10 %	0 %	-10 %
Retraité '20	-20 %	10 %	-10 %

*Du point de vue de la caisse de pension

Exemple de calcul:

Le retraité '10 a engendré une perte économique à la retraite de 10 %, car le taux d'intérêt implicite garanti par le taux de conversion était de 3 % alors que le niveau des intérêts était inférieur à 2 %. En l'absence de réserves économiques au moment du départ à la retraite, la caisse de pension a subi une perte économique de 10 % de l'avoir de vieillesse acquis.

Appréciation:

Au moment de son départ à la retraite, le retraité '00 représentait pour la caisse de pension la charge la moins lourde (voire un bénéfice) du point de vue économique. C'est pourquoi il sera le premier à être pris en compte lors de la répartition future des fonds disponibles, alors que pour les générations suivantes, il faudra d'abord compenser leur perte.

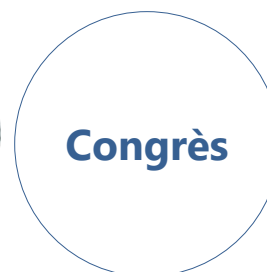
Nous publions chaque année plus de 40 articles spécialisés sur des sujets variés.



Nos experts partagent leur savoir et leurs avis avec le public.



Nous organisons plusieurs conférences chaque année. Découvrez-nous en live.



PPCmetrics AG
Investment & Actuarial
Consulting, Controlling
and Research.
En savoir plus

